

---

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL D'INSTITUT  
4 DECEMBRE 2023  
14H-17H**

---

### **Table des matières**

Membres avec voix délibérative	1
Membres avec voix consultative	1
1. Installation provisoire du Conseil d'Institut	2
2. Informations de la Direction	5
3. Vie de l'Institut	6
• Fermeture estivale des sites	6
4. Formation	6
• Procédure d'admission en master 1 <sup>ère</sup> année 2024-2025	6
• Procédure d'admission en licence 1 <sup>ère</sup> année 2024-2025	7
5. Questions diverses	7
Annexes	10

### **Présents**

#### **Membres avec voix délibérative**

Présent.e. s. : Mesdames et Messieurs Michèle ARTAUD ; Didier BARD ; Patrice BONNET ; Pierre DESBIOLLES ; Laurence ESPINASSY ; Vincent GROSSTEPHAN ; Patrice LAISNEY ; Sarah LALLEMAND ; Guillaume PONTHEU ; Vincent VALERY.

Représenté.e. s. : Mesdames et Messieurs Jean-Yves BESSOL par Pierre DESBIOLLES ; Franck BRILLET par Patrice BONNET ; Philippe DELAPORTE par Patrice LAISNEY ; Nathalie GAUDY par Didier BARD ; Lionel NICOD par Laurence ESPINASSY ; Pierre PARIAUD par Guillaume PONTHEU ; Gwladys VASSEUR par Vincent VALERY.

Excusé.e. s. : Mesdames et Messieurs Claudine CASAMASSA ; Alexandre GUILLOT ; Christelle JABLONSKI-CASTANIER ; Christine POPLIMONT (représentante d'Éric BERTON).

#### **Membres avec voix consultative**

Présent.e. s. : Mesdames et Messieurs Véronique AUGÉ ; Isabelle BAUMANN ; Pascale BRANDT-POMARES ; Claire ENEA-DRAPEAU ; Boumedienne FEGHOUL ; Delphine JOSEPH ; Alexandra GRANDGEORGE ; Nathalie MIKAILOFF ; Jean-François RANUCCI ; Anaïs TREMEGE ; Rachid ZAROUF.

Excusé.e. s. : Mesdames et Messieurs Hélène ARMAND ; Fatima CHNANE-DAVIN ; Pascal TERRIEN ; Eric VOTTERO.

## **1. Installation provisoire du Conseil d'Institut**

**Pascale BRANDT-POMARES** : Cette première session du Conseil d'Institut permet d'accueillir les nouveaux élus et de mettre en place à la fois ce Conseil, mais aussi les différentes instances suite aux élections qui ont eu lieu ce mois d'octobre. Le Conseil n'est pas encore au complet puisque sa mise en place va permettre d'aboutir à l'élection de son futur Président. Nous allons par conséquent régler les affaires courantes ; les dossiers importants seront traités lorsque le Conseil sera définitivement constitué.

Par ailleurs, un temps sera consacré pendant l'ordre du jour ou dans les questions diverses pour la liste « Pour un Inspé collégial et participatif », selon le sujet abordé.

### **Installation provisoire du Conseil d'Institut et des différentes instances**

Bienvenue à tous les nouveaux élus de ce Conseil, et à toutes les personnes qui ont été désignées.

**Le Conseil d'Institut** est composé de 30 membres avec voix délibératives dont 14 élus, 3 représentants d'AMU, 5 représentants de l'académie, un représentant extérieur désigné par le Président d'AMU, 4 représentants des collectivités territoriales, 3 représentants désignés par les autres membres du Conseil (*cf. Annexe 1*).

3 listes se sont présentées aux élections :

- une liste FSU des étudiants ;
- une liste pour un Inspé collégial et participatif pour les élus représentants des personnels et des étudiants ;
- une liste Ensemble pour un Inspé socialement engagé pour les élus représentants des personnels.

Cf. Arrêté de proclamation des résultats en *Annexe 2*.

Cf. Nouvelle composition du Conseil en *Annexe 3* (en cours car en attente de la désignation des 3 personnalités extérieures par les autres membres du CI).

Ordonnancement des opérations :

1. Désignation de 3 représentants par les autres membres du CI
2. Élection du Président
3. Désignation de 3 personnalités au COSP par le CI

Rappel sur le **Conseil d'Institut Restreint** prévu dans nos textes, qui ont été votés au mois de juin : ce conseil restreint aux enseignants élus aura pour mission d'examiner les dossiers autrefois soumis en Commission Recherche. Ces dossiers ont trait à l'avancement ou aux questions liées au personnel enseignant et enseignant-chercheur.

**Le Comité d'Orientation Scientifique et Pédagogique (COSP)** est composé de 12 membres :

- 6 membres de droits répartis comme suit : 3 représentants d'AMU (en cours de désignation, vraisemblablement les doyen.ne.s respectif.ve.s des UFR ALLSH, Sciences et FSS ; ces 3 composantes ayant des masters en commun avec l'Inspé pour le second degré) et 3 représentants de l'Inspé qui seront désignés parmi l'équipe de direction ;
- 6 personnalités extérieures dont 3 personnalités désignées par le recteur : Isabelle ROOS (conseillère technique académique), Odile AUBERT, (IA-IPR) et Vincent RICOMET (IA-IPR). Les 3 autres personnalités extérieures seront nommées par le Conseil d'Institut lorsque sa composition sera complète.

**Commissions de Sites (CSIT), Commission des Personnels Administratifs et Techniques (CPAT) et Conseils Collégiaux** : *cf. Annexe 4*.

## **Déclaration liminaire et présentation des élus de la liste « pour un Inspé collégial et participatif »**

**Vincent GROSSTEPHAN** : Déclaration en *Annexe 5*.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Je suis très satisfaite de ce que je viens d'entendre et je suis en accord avec la majorité des points abordés. Notamment sur le fait que la démocratie est une pratique et que c'est dans l'exercice de cette démocratie que nous pourrons, je l'espère, aller dans le sens du mieux pour la formation et les différents acteurs de la formation.

Je remercie la liste « pour un Inspé Collégial et Participatif » pour cette déclaration.

S'agissant de la liste « Ensemble pour un Inspé Socialement engagé », il n'y a aucune ambiguïté sur le fait qu'elle soutient l'équipe de direction que je pilote et qui est en place. Cette liste a eu de très bons résultats aux élections. Je n'y étais pas candidate contrairement aux élections précédentes car entre temps il s'est produit un changement au niveau national dans la manière dont les directeurs des Inspé sont désignés. Pour le premier mandat, le Conseil d'Institut était sollicité pour donner son avis sur la nomination (finalisée dans tous les cas par les deux Ministères dont nous dépendons). Ce processus était basé sur la tradition universitaire, inscrite dans les textes, qui veut que la désignation du Président de l'établissement ou du Doyen d'une UFR soit réalisée via une élection par les pairs parmi les pairs. Ce n'est plus le cas aujourd'hui pour les Inspé. C'est la raison pour laquelle j'ai choisi de ne pas être candidate, afin d'éviter l'opposition d'être élue d'un côté et nommée de l'autre. Les résultats de ces élections démontrent que l'équipe de Direction est solide et soudée ; elle fédère une communauté très importante, avec un sens commun sur la politique à mener pour l'Inspé. Nous restons bien entendu vigilants ; il ne fait aucun doute que tous les membres de ce Conseil concourent à prendre des décisions pour le meilleur de l'Inspé.

**Patrice BONNET** : Dans la continuité de l'action menée par la Direction, j'ai porté les listes « Ensemble pour un Inspé socialement engagée » lors des dernières élections. Je remercie tous les collègues qui se sont engagés auprès de nous et qui nous ont soutenus, dans la perspective de poursuivre l'action que nous menons depuis quelques années mais également d'évoluer et d'identifier d'autres axes politiques qui vont être très forts.

Notre axe premier est de souscrire en permanence aux attentes nationales mais aussi de notre université, en faisant preuve de discernement et en faisant en sorte que tous les acteurs soient concertés (mise en place du CODIR Elargi depuis le mois de septembre par exemple). Nous avons porté et nous portons fortement les évolutions de carrière de tous les enseignants-chercheurs et les enseignants de l'Inspé au sein de l'université. Depuis quelques années nous avons des évolutions notables que nous poursuivons : évolutions statutaires, promotions de carrière. Concernant la qualité de la formation, nous proposons un continuum de formation universitaire professionnelle qui débute dès la licence (nouvelle accréditation de l'université et future accréditation de l'Inspé). Nous portons les Masters MEEF, avec peut-être une nouvelle réforme : mobilisation ces dernières semaines avec l'équipe de Direction et le Réseau des Inspé pour essayer d'infléchir et d'être force de propositions.

Nous envisageons également ce Conseil d'Institut comme lieu d'échanges et de débats dans le respect de nos collègues et au service d'une qualité de formation pour nos étudiants et leurs futurs élèves.

**Pascale BRANDT-POMARES** : À ce stade nous devons convenir d'une méthode pour désigner les trois personnalités extérieures qui viendront enrichir les rangs du CI, ainsi que du moment où l'élection du Président pourra se tenir. Dans nos textes, le Président du CI est un membre désigné par le Recteur : parmi les 5 personnalités concernées y-a-t-il un membre qui souhaite se porter candidat et prendre la parole ?

**Pierre DESBIOLLES** : J'ai assuré la présidence du Conseil d'Institut jusqu'à la dernière séance avant les élections. Faisant partie des 5 personnalités désignées par le Recteur je soumettrai ma candidature à ma propre succession.

**Pascal BRANDT-POMARES** : Après la désignation des 3 personnalités extérieures nous pourrons élire le Président du Conseil qui se chargera ensuite du vote pour désigner les 3 personnalités pour le COSP. A nous de définir comment nous souhaitons procéder pour cette désignation des personnalités extérieures, étant entendu que nous avons tout intérêt à choisir des personnes en capacité d'enrichir et de porter les objectifs évoqués en termes de qualité et de critères de la formation. En fonction du mode de désignation, le Conseil se réunira plus ou moins de fois.

**Michèle ARTAUD** : Avant de s'entretenir sur la désignation concrète, pouvons-nous échanger sur le type de personnalité extérieure que nous souhaitons intégrer au Conseil d'Institut ? J'interviens au nom de la liste que je représente, « pour un Inspé collégial et participatif ». Il nous paraît important d'avoir une représentation des collègues qui sont en charge de la direction d'établissements (directeur d'école, principal de collège, chef d'établissement de lycée) parce que nous avons des rapports étroits avec eux du point de vue de la mise en stage par exemple. Il est donc important de les associer à nos travaux. Il nous paraît aussi important d'intégrer des associations externes, comme par exemple l'éducation populaire à travers la [Ligue de l'enseignement](#), ou éventuellement des chercheurs qui ne sont pas représentés dans notre communauté et qui peuvent apporter un éclairage externe.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Nous devons réfléchir à la répartition entre le COSP et le CI, avec la volonté de compléter et non minimiser. Parfois les actions réalisées localement ne sont pas connues ou considérées à leur juste valeur à l'extérieur de nos territoires. Avoir des personnalités extérieures au sein du Conseil qui permettent de donner un écho plus important à nos actions serait intéressant. Cela nous permettrait également de profiter en retour de leur connaissance et expériences sur ce qui se fait ailleurs.

Pour rappel, nous avons jusqu'à présent comme représentants :

- Pour le CI : Sophie FOUACE, Directrice de CANOPE ; Blanca BARREDO GUTTIERREZ de l'Université de Barcelone et Isabelle LAGADEC, Provisoire du Lycée Victor Hugo à Marseille ;
- Pour le COSP : Catherine BLAYA, Directrice de l'Inspé de Nice, Jean-Charles CHABANNES de l'ENS Lyon et Valérie MUNIER de l'Université de Montpellier.

Dans le COSP il serait intéressant d'avoir un représentant d'AMPIRIC, SFERE et ADEF.

**Michèle ARTAUD** : Attention à ne pas bloquer les désignations si nous choisissons un représentant de chaque (il n'y a que 3 places).

**Pascale BRANDT-POMARES** : Nous pouvons envisager de combiner plusieurs représentations via une même personne.

**Vincent GROSSTEPHAN** : Le Président du COSP est-il élu ou désigné ?

**Pascale BRANDT-POMARES** : Il sera élu parmi les personnalités extérieures désignées par le CI dans les conditions définies par le règlement intérieur de l'Institut. Dans le cas de partage égal des voix lors d'une séance du Conseil, le président a voix prépondérante.

**Vincent GROSSTEPHAN** : Est-ce pertinent d'avoir trois représentants désignés par le Conseil d'Institut qui soient des locaux ? Ne serait-il pas intéressant d'avoir quelqu'un de totalement extérieur ?

**Pascale BRANDT-POMARES** : Il me semble très important qu'AMPIRIC soit représenté au sein du COSP, mais cela peut être au titre des membres désignés par l'Inspé. Nous devons avancer sur la méthode pour désigner ces personnes. Le prochain CI aura lieu le 5 février 2024 : pouvons-nous imaginer avoir des personnes identifiées d'ici là afin que les membres actuels du CI puissent voter ? Quelles modalités mettons-nous en œuvre pour cela ?

**Caroline GAREAU** : En concertation avec la DAJI, pour éviter de programmer un nouveau CI, nous pourrions fixer une date butoir pour soumettre des noms. Selon le nombre de candidatures récoltées, nous pourrions procéder au vote lors du prochain Conseil. Dans l'hypothèse où il n'y a que 3 noms proposés, nous pourrions obtenir un consensus et permettre à ces 3 personnalités d'être présentes le jour-même de leur désignation. Cela permettrait de procéder à l'élection du Président dans la foulée car le CI serait alors au complet. Cela éviterait d'avoir à programmer un CI exceptionnel entre celui du 5 février et celui du 8 avril. Dans la pratique, il faut fixer une date butoir pour la soumission des candidatures. Une fois validées, elles seront communiquées à la totalité des membres du CI. Si nous obtenons un consensus, nous pourrions éventuellement convoquer ces trois personnalités au prochain CI et officialiser leur désignation (dans ce cas des élections ne seraient pas juridiquement nécessaires, sauf demande expresse d'un ou plusieurs membres). Cela permettrait d'éviter la programmation d'un CI dans les 15 jours suivant le 5 février.

**Pascale BRANDT-POMARES** : A préciser que ce cas de figure sera envisageable s'il n'y a que trois personnes proposées. Dans le cas contraire nous procéderons à un vote pour lequel le quorum sera requis, comme pour chaque CI. Si cette hypothèse s'avère, quelle serait la date butoir ?

**Caroline GAREAU** : Sachant que les convocations pour le CI du 5 février seront envoyées le 29 janvier, et partant du principe que les personnes sollicitées devront être informées en

amont que leur présence sera requise, nous pourrions éventuellement laisser jusqu'au lundi 15 janvier. Cela nous permettrait d'avoir 15 jours pour informer le CI.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Est-ce que le 15 janvier vous semble une date raisonnable ? (Pas d'objections). Un message sera envoyé aux membres du CI qui seuls peuvent faire des propositions, lesquelles seront à transmettre directement à l'adresse [inspe-vie-institutionnelle@univ-amu.fr](mailto:inspe-vie-institutionnelle@univ-amu.fr).

**Caroline GAREAU** : A noter que nous avons récemment accueilli Lou GIRAUD en qualité de nouvelle Responsable de la Vie Institutionnelle de l'Inspé.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Ce 15 janvier nous saurons donc si l'élection du Président pourra avoir lieu le 5 février ou non. Dans le cas contraire nous devons prévoir un Conseil d'Institut exceptionnel.

Par ailleurs, je souhaite aborder une question importante concernant l'organisation des CI : donner la possibilité à certains de participer à distance lorsqu'ils sont empêchés. La règle reste la tenue en présentiel ; mais beaucoup de réunions se font sous des modalités hybrides et le débat devrait être ouvert par exemple pour les invités qui n'ont pas voix délibérative de se tenir informés à distance. Autre possibilité : certaines réunions, avec des ordres du jour très précis, pourraient se tenir uniquement en distanciel. Également nous pourrions envisager un système de vote à distance (exemple de logiciel : [balotilo](https://www.balotilo.com/)). Ces questions sont soumises à la discussion.

**Michèle ARTAUD** : Pour pratiquer beaucoup au national, les réunions à distance rendent difficiles la participation et la prise de parole. Le point de vue est très compréhensible pour les personnes qui viennent de manière ponctuelle et dont le déplacement est très coûteux. Ceci étant dit je suis relativement opposée aux réunions uniquement à distance.

**Vincent GROSSTEPHAN** : Il faudrait conserver le format en présentiel et pouvoir proposer aux personnes éloignées ou empêchées de pouvoir participer à distance. Comptant sur le sens des responsabilités de chacun pour privilégier la présence autant que possible et n'utiliser la distance que ponctuellement.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Nous expérimenterons une fois que le Conseil sera installé.

**Michèle ARTAUD** : Si un Conseil exceptionnel devait se tenir, avons-nous identifié une date ?

**Pascale BRANDT-POMARES** : Nous ferons une proposition de date prochainement, en fonction des possibilités de Monsieur DESBIOLLES.

## 2. Informations de la Direction

**Pascale BRANDT-POMARES** : Un point d'information sur le PV du CI du 25 septembre : il a été transmis mais ne sera pas soumis à approbation dans la mesure où les membres ont changé depuis. S'il y avait cependant des demandes de modifications elles seraient naturellement prises en compte.

Autre point concernant les responsabilités au sein de l'Inspé qui ne peuvent être assumées que par des enseignants-chercheurs : elles le sont en sus de leur charge de formation, même si dans certains cas elles peuvent être intégrées dans le service à la place d'heures de formation. Dans tous les cas elles ne peuvent être prises que sur la base d'un engagement volontaire. Un message a été adressé à tous les enseignants et enseignants-chercheurs de l'Inspé ; beaucoup de responsables se sont déjà manifestés pour exprimer leur souhait de passer la main ou au contraire de poursuivre. De nouvelles personnes se sont manifestées et c'est justement l'occasion de les intégrer. Cela ne relève pas stricto sensu de l'obligation de service, puisque le service d'un enseignant c'est d'enseigner ; de même pour un enseignant chercheur : enseigner et chercher. Même si la carrière d'un enseignant chercheur s'appuie sur trois volets : enseignement, recherche et responsabilité collective en recherche ou en formation. Cette phase de positionnement est en cours et permettra de définir une carte des responsabilités qui n'a pas encore été arrêtée pour cette année. L'année 2023-2024 sert au temps de la concertation pour la prise en main effective de ces responsabilités, et qui concerne tous les aspects de la formation portée par l'Inspé.

**Sarah LALLEMAND** : Merci à la Direction d'avoir procédé à cet appel d'offre parce qu'il est transparent et démocratique. Cela concerne l'année 2024-2025, avec la nouvelle accréditation ? Quelle est la date butoir pour faire remonter ces positionnements ?

**Pascale BRANDT-POMARES** : Bien évidemment ces responsabilités seront effectives à la rentrée prochaine. Pour l'année 2023-2024 les choses fonctionnent très bien et les

responsabilités donnent lieu à des rétributions (équivalents de services et primes). Pour l'instant, ces responsabilités sont attribuées par la direction puisque c'est une de ses prérogatives de désigner les chargés de mission ou les responsables de formation. Chaque demande sera examinée au cas par cas.

S'agissant de la Mention 1, un travail de réorganisation est en cours qui demande un certain délai car nous privilégions le temps de la concertation à la précipitation.

**Vincent GROSSTEPHAN** : Deux questions distinctes sont posées : quelles sont les personnes qui souhaitent s'engager ou se désengager et qu'en est-il du périmètre des fonctions qui sont exercées. Quel est le rythme de la réflexion pour ces deux sujets ? La question du périmètre est délicate en particulier sur la Mention 1.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Il s'agit effectivement de deux questions mais qui ont une influence l'une sur l'autre : le périmètre des responsabilités peut dépendre de la personne choisie et réciproquement ou tout au moins engendrer des ajustements. Cela nécessite un travail de réflexion en collaboration avec les personnes intéressées. La première étape consiste donc à identifier les personnes qui souhaitent s'engager ou renouveler leur engagement pour ensuite procéder aux ajustements, si nécessaire, de leurs missions et responsabilités.

Concernant la question de Sarah LALLEMAND sur le délai de réponse, les collègues auront jusqu'au 22 décembre pour se manifester. En janvier nous pourrons travailler sur la Mention 1 en priorité.

A toutes fins utiles, rappel de la disponibilité de Patrice BONNET, Directeur Adjoint chargé de la Formation pour toutes les questions relatives au sujet des responsabilités.

**Patrice BONNET** : Information sur le dossier d'accréditation : il a été voté en septembre en CI, puis remonté auprès de la CFVU puis voté en CA d'AMU à l'unanimité. Il a ensuite été adressé aux Directions des Ministères par Monsieur le Recteur, accompagné de son avis.

**Pascale BRANDT-POMARES** : La réforme qui s'annonce est en discussion, en souhaitant qu'elle ne remette pas en cause l'universitarisation de la formation, la valeur du diplôme que nous délivrons à nos étudiants et notre partenariat avec l'employeur.

### 3. Vie de l'Institut

#### • Fermeture estivale des sites

**Isabelle BAUMANN** : Comme chaque année nous soumettons à votre vote la fermeture des sites. Pour Avignon, Aix et Marseille nous proposons une fermeture le vendredi 19 juillet au soir pour une reprise le lundi 19 août. Concernant le site de Digne, une fermeture anticipée a été demandée le vendredi 12 juillet pour une réouverture le 19 août également. Pour précision les partenaires sur place (campus connecté, la BU et Canopé) ont été sollicités pour arrêter ces dates.

**Les dates de fermeture estivales sont votées à l'unanimité.**

### 4. Formation

#### • Procédure d'admission en master 1ère année 2024-2025

**Patrice BONNET** : Cf. Annexe 6. Nous avons effectué au CI du 25 septembre un vote de confiance sur les effectifs des candidatures pour Mon Master à la rentrée 2024 et sur le nombre d'inscrits à la nouvelle Licence « enseignement et apprentissage en école primaire ». Les éléments ont ensuite été soumis en CFVU courant novembre. Les documents détaillés vous ont été transmis via AMUbox. Nous avons retravaillé avec les responsables de parcours en particulier pour Mon Master, et la phase d'admission pour 2024-2025.

**Michèle ARTAUD** : Nous avons rencontré beaucoup de difficultés l'année dernière avec Mon Master ; de votre point de vue, les modifications apportées à la plateforme cette année vont-elles l'améliorer ? Beaucoup de formations ont manqué d'étudiants et certaines n'en avait même aucun (au niveau national).

**Patrice BONNET** : Mise à part la phase complémentaire, il n'y aura pas de modifications de la plateforme. Certains masters ont connu une baisse d'effectifs, raison pour laquelle nous avons acté à l'échelle de l'établissement la réouverture de eCandidat ce qui a permis de palier

ces difficultés. Cette année nous avons réajusté les capacités limites de manière à avoir un peu de souplesse. La phase complémentaire pourrait faciliter cette problématique.

**Delphine JOSEPH** : Dans d'autres composantes certains parcours et formations n'avaient pas classé toutes les candidatures donc les désistements n'ont pas été comblés. A l'Inspé tous nos candidats ont été classés.

**Michèle ARTAUD** : Il serait intéressant d'avoir un bilan.

**Patrice BONNET** : Aix-Marseille a commencé à faire le bilan, inachevé pour le moment car avec la phase complémentaire ils sont en train de recueillir toutes les informations via eCandidat et hors plateforme.

**Delphine JOSEPH** : Mon Master nous permet de ne pas attendre les candidats. Avant, les candidats bloquaient une place parce qu'ils n'étaient pas obligés de se désister quand ils choisissaient un vœu dans une autre université, par exemple. Nous devons les relancer. Maintenant, ils peuvent choisir soit définitivement un vœu, soit de façon temporaire ; cela nous permet d'y voir plus clair et d'avancer très rapidement sur les listes complémentaires. Cette année, la liste complémentaire a été épuisée très rapidement, alors qu'avant, on allait jusqu'à fin septembre.

**La procédure d'admission en master 1ère année 2024-2025 est adoptée à l'unanimité.**

- **Procédure d'admission en licence 1ère année 2024-2025**

**Patrice BONNET** : Cf. *Annexe 7*. C'est une nouveauté puisque nous l'ouvrons à la rentrée 2024 donc nous devons paramétrer Parcoursup. Le travail sur les paramétrages de la plateforme est en cours et doit être achevé dans quelques jours, puisqu'elle sera ouverte le 20 décembre prochain.

Les capacités d'accueil sont soumises au vote.

**Les capacités d'accueil de la Licence sont votées à l'unanimité.**

## 5. Questions diverses

**Sarah LALLEMAND** : Nous avons porté comme question diverse un point fort concernant les conditions de travail à l'Inspé. Pour rappel, Vincent GROSSTEPHAN a ouvert avec la lettre qui représente le collectif ; les conditions de travail à l'Inspé ont soudé le collectif et généré sa dynamique. Cf. déclaration en *Annexe 8*.

Par ailleurs, il y a une remarque d'un étudiant, à la marge, pour demander une information claire à l'endroit du DIU.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Ce n'est pas à la marge, c'est un problème majeur qui ne concerne pas le Conseil d'Institut. Chaque membre a reçu un message personnel, c'est une affaire ancienne qui est entre les mains du médiateur, du rectorat, de la Rectrice ESR et de la DAJI.

**Sarah LALLEMAND** : Le dernier point concerne les modalités d'information. Nous connaissons le process pour avoir accès aux listes de diffusion ; nous souhaiterions avoir accès à une diffusion plus large de tous les membres et étudiants.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Nous pouvons envisager de créer une liste qui permet, pour répondre à cette demande, et si c'est techniquement possible, que les destinataires puissent s'en désabonner s'ils le souhaitent. Cela permettrait la diffusion sans qu'il y ait obligation de rester destinataire. Concernant les étudiants ce ne peut être fait qu'à leur demande. Nous allons mettre cela en place.

Pour revenir sur ce qui a été exposé, beaucoup de personnes sont très heureuses de travailler au sein de l'Inspé et de contribuer à la formation des enseignants y compris dans les conditions actuelles. Le tableau tel qu'il est dépeint ne me semble pas rendre compte de cette réalité ; les élections en ont du reste témoigné. Il y a forcément des points à améliorer ; certains ont été évoqués auxquels je souscris. Depuis 5 ans nous avons cependant trouvé bon nombre de solutions, y compris dans la manière dont les choses sont présentées aujourd'hui alors qu'elles sont venues répondre à des problèmes plus importants et qui

paraissent aujourd'hui incompris. Par exemple l'enquête qui a été citée à plusieurs reprises n'en était pas une, il s'agissait d'une démarche d'accompagnement du SIUMPP faite à ma demande afin d'identifier les possibilités d'amélioration des conditions de travail à l'Inspé. Cela a donné lieu à un diagnostic posé par des professionnels psychologues du travail lequel a permis de mettre en place des groupes de travail et l'élaboration d'un « Vademecum du responsable de parcours ». Les groupes de travail se sont taris et cette démarche a pris fin sur décision du SIUMPP. En aucun cas il n'a été question d'une enquête dont les résultats sont restés sans solution. Beaucoup d'accompagnements individuels ont été réalisés de manière anonyme ; des documents ont été réalisés et mis à disposition du collectif même si certains membres n'y avaient pas beaucoup contribué. Il faut effectivement agir mais en tenant compte des actions déjà mises en œuvre afin de s'y appuyer et de les poursuivre plutôt que de recommencer.

Concernant la concertation sur la prise de responsabilités, nous avons tous la responsabilité de ne pas entretenir un climat d'obligation d'assumer des responsabilités si ce n'est pas ou plus souhaité. Aujourd'hui un responsable de parcours est accablé de travail, je n'en disconviens pas. Nous devons avancer sur la répartition et la définition des tâches entre BIATSS et enseignants. Bon nombre de collègues sont très contents de ce qu'ils font même si le contexte national est contraignant. Nous sommes toujours placés dans un environnement où il y a des contraintes.

Sur les questions de recrutement, nous n'avons jamais mis quelqu'un en difficulté sur une fin de carrière. En revanche leur départ a donné lieu à des transformations d'organisations logiques qui d'un point de vue humain ne pouvait se faire avant. Il en est ainsi du recrutement de formateurs en temps partagé à cause des contraintes (1/3 d'enseignants de terrain dans la formation) et contrairement à ce qui a été évoqué, un personnel formateur de terrain en temps partagé recruté par l'université à mi-temps coûte plus cher qu'une seule personne. Il ne s'agit donc pas d'une question d'économies ou de manque de moyens, mais d'une question de réallocation des ressources qui est compliquée et qui demande du temps. Les réformes qui se sont succédées et s'inscrivent dans une universitarisation de la formation nous ont amené à prendre des décisions locales qui ont fait que nous avons recruté plus d'enseignants-chercheurs qu'ailleurs.

**Vincent GROSSTEPHAN** : Pour revenir sur la présentation de Sarah LALLEMAND, il ne s'agit pas de penser qu'il y a d'un côté des personnes qui sont en souffrance et d'un autre côté des personnes heureuses à l'Inspé. Il y a avant tout des personnels qui sont contents d'être à l'Inspé et qui engagent énormément d'énergie mais qui sont en permanence soumis à des choix. Les enseignants-chercheurs par exemple, lorsqu'ils sont en sur service, sont en permanence en tension entre leurs différentes activités. Les personnes en temps partagé se trouvent confrontés aux mêmes dilemmes. Ces personnes sont en souffrance car elles ne parviennent pas à faire correctement leur métier en raison des arbitrages qu'elles sont contraintes de faire en permanence. C'est un problème récurrent, y compris chez les BIATSS. Celles et ceux qui prennent des responsabilités le font souvent par devoir par crainte que sans cela, le système ne s'écroule. Les pressions institutionnelles et ministérielles, l'empilement des réformes et leur complexité, maintenir le lien entre les services académiques et l'université : tout cela ajoute aux difficultés dont nous avons conscience. Nous souhaitons exprimer cette réalité de tension pour certains personnels, même si le contexte complexifie la mise en œuvre de solutions.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Il faut être concret sur les possibilités d'actions et sur la manière dont on peut collectivement prendre en charge ces difficultés. Tout ne s'écroule pas quand quelqu'un arrête d'assumer ses responsabilités, et quand bien même nous réorganisons et repensons différemment. En tant que Directrice je ne porte pas ce message car ce serait faire peser trop de charge sur qui que ce soit. S'entretenir dans un climat de malaise et de cercle vicieux n'est pas propice à trouver des solutions. Votre discours a été entendu ; il y a effectivement des actions à mener et elles le seront. Il est cependant essentiel de poser les problèmes correctement, car dans le discours que vous portez, il y a des zones d'incompréhension et un manque de culture sur ce qu'il est politiquement possible de mener ou non.

**Sarah LALLEMAND** : Il y a une conscience politique. Nous portons des propositions collectives et la manifestation de besoins dont nous sommes porte-paroles, par exemple le



besoin de reconstituer des groupes disciplinaires. Nous exposons des problématiques, des souhaits ; à voir quelles sont les marges de manœuvre possibles qui permettront d'envisager des adaptations voire d'inventer quelque chose de nouveau.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Il y a eu des groupes disciplinaires par le passé ; qu'est-ce que ces groupes permettaient qui manque peut-être aujourd'hui ? Pour quelles raisons sont-ils cités et demandés ? Ils ont été supprimés car à l'endroit d'énormément d'aspects cela ne fonctionnait pas. Cela ne permettait ni le travail inter/pluri/transdisciplinaire ni la polyvalence. Sans doute n'avons-nous pas trouvé la solution optimale. Y a-t-il des choses que nous avons perdues avec la fin des groupes disciplinaires et que nous pourrions retrouver en inventant ? Réalisons un état des lieux concret par rapport aux vraies questions.

Concernant le recrutement de personnels BIATSS, notre objectif était d'équilibrer leur nombre avec celui des enseignants-chercheurs car ils étaient en déficit. Certes les gens s'en vont et il faut pouvoir les remplacer, mais il y a des règles et des procédures administratives pour le recrutement.

**Isabelle BAUMANN** : Beaucoup d'agents ont été reçus, je souscris au fait qu'il y a des difficultés en termes de recrutement sur certains Pôles. Pour autant je suis surprise d'entendre que les conditions de travail sont négatives. La politique de l'Inspé est de favoriser la promotion interne et le recrutement. Il y a des emplois pérennes au sein des BIATSS ; nous ouvrons 3 postes au concours cette année. Nous faisons notre maximum avec les contraintes liées aux délais de publication des postes.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Il y a un certain nombre d'heures complémentaires dans notre composante, ce qui pose un problème au regard de nos ressources propres car c'est sur celles-ci que le HC sont financées dans les autres composantes. Nous sommes une des composantes qui avons le moins de ressources propres. Nous sommes également une des composantes qui avons le moins de vacataires alors que certaines composantes ne fonctionnent qu'avec des vacataires. Il y a un équilibre à trouver ; lorsque les collègues ont trop d'heures complémentaires il est préférable de faire appel à des vacataires même si cela engendre un encadrement supplémentaire de la part des personnels BIATSS. Il ne faudrait pas voir que le côté négatif, certes il y a des contraintes mais aussi beaucoup de liberté donnée par l'université dans notre gestion.

**Sarah LALLEMAND** : Il ne faut pas que la voix que nous portons soit négative car elle est au contraire très volontaire pour agir sur les marges de manœuvre possibles. Les accents de ce collectif sont vraiment engagés et poussent à tendre vers le mieux, à pérenniser une dynamique.

**Laurence ESPINASSY** : Pour faire vivre ces questions il existe d'autres instances que le Conseil d'Institut, comme le Comité de Direction Elargi par exemple. La séance de jeudi dernier a permis notamment de débattre de nombreux points évoqués aujourd'hui. Nous devons aller dans ce sens dans chacune des instances. Le CI est un lieu où nous pouvons évidemment débattre mais c'est surtout un lieu où nous votons des décisions. Le rôle des autres instances est de soumettre à la discussion ce type de sujet.

Par ailleurs, nous sommes cadrés par des textes de lois pour les recrutements ; nous ne pouvons pas toujours répondre favorablement aux besoins. A l'heure actuelle nous approchons des 35 mi-temps partagés.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Le sujet n'est évidemment pas épuisé, des pistes intéressantes se dessinent.

**Le prochain Conseil d'Institut se tiendra le lundi 5 février 2024 à 14H en salle du Conseil sur le site d'Aix en Provence.**

**L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 17H00.**

# ANNEXES

## Annexe 1 : Composition du Conseil d'Institut

### Conseil d'Institut : 30 membres

Nb de sièges à pourvoir	Collèges	Listes		
		Ensemble pour un Inspé socialement engagé	Pour un Inspé collégial et participatif	FSU
14	PR	1	1	
	MCF	1	1	
	Enseignants	1	1	
	Formateurs	1	1	
	BIATSS	2		
	Etudiants			2
<b>Total</b>		<b>6</b>	<b>6</b>	<b>2</b>

**Composition** : 14 élus, 3 représentants d'AMU, 5 représentants de l'académie, un représentant extérieur désigné par le président, 4 représentants des collectivités territoriales, 3 représentants désignés par les autres membres du conseil

**Conseil d'institut restreint (aux enseignants élus)**

## Annexe 2 : Arrêté de proclamation des résultats – CI



### ARRETE DE PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS AU CONSEIL DE L'INSTITUT DE L'INSPE

**Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D 719-47 ;  
**Vu** les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille ;  
**Vu** les Statuts de l'Inspé modifiés et adoptés par le Conseil d'administration de l'Université en sa séance du 18 juillet 2023 ;  
**Vu** la consultation du Comité Electoral Consultatif en sa séance du 13 juillet 2023 ;  
**Vu** les procès-verbaux de dépouillement ;

**Le Président d'Aix-Marseille Université proclame les résultats du scrutin :**

**Collège : A**

Sièges à pourvoir : 2 titulaires  
Inscrits : 18  
Votants : 15  
Bulletins blancs ou nuls : 1  
Suffrages valablement exprimés : 14  
Taux de participation électorale : 83,3 %  
Quotient électoral : 7

**Ont obtenu :**

Listes	Total voix	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total sièges
Pour un inspe collégial et participatif	8	1	0	1
Ensemble pour un inspe socialement engagé	6	0	1	1

**Sont élus :**

Listes	Sièges	Noms Titulaires
Pour un inspe collégial et participatif	1	<b>Vincent GROSSTEPHAN</b>
Ensemble pour un inspe socialement engagé	1	<b>Laurence ESPINASSY</b>

**Collège : B**

Sièges à pourvoir : 2 titulaires  
 Inscrits : 61  
 Votants : 34  
 Bulletins blancs ou nuls : 1  
 Suffrages valablement exprimés : 33  
 Taux de participation électorale : 55,7 %  
 Quotient électoral : 16,5

**Ont obtenu :**

Listes	Total voix	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total sièges
Pour un inspe collégial et participatif	21	1	0	1
Ensemble pour un inspe socialement engagé	12	0	1	1

**Sont élus :**

Listes	Sièges	Noms Titulaires
Pour un inspé collégial et participatif	1	<b>Michèle ARTAUD</b>
Ensemble pour un inspé socialement engagé	1	<b>Patrice LAISNEY</b>

**Collège : C**

Sièges à pourvoir : 2 titulaires  
 Inscrits : 66  
 Votants : 34  
 Bulletins blancs ou nuls : 1  
 Suffrages valablement exprimés : 33  
 Taux de participation électorale : 51,5 %  
 Quotient électoral : 16,5

**Ont obtenu :**

Listes	Total voix	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total sièges
Pour un inspé collégial et participatif	20	1	0	1
Ensemble pour un inspé socialement engagé	13	0	1	1

**Sont élus :**

Listes	Sièges	Noms Titulaires
Pour un inspe collégial et participatif	1	<b>Sarah LALLEMAND</b>
Ensemble pour un inspe socialement engagé	1	<b>Patrice BONNET</b>

**Collège : D**

Sièges à pourvoir : 2 titulaires  
 Inscrits : 48  
 Votants : 12  
 Bulletins blancs ou nuls : 1  
 Suffrages valablement exprimés : 11  
 Taux de participation électorale : 25 %  
 Quotient électoral : 5,5

**Ont obtenu :**

Listes	Total voix	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total sièges
Pour un inspe collégial et participatif	7	1	0	1
Ensemble pour un inspe socialement engagé	4	0	1	1

**Sont élus :**

Listes	Sièges	Noms Titulaires
Pour un inspé collégial et participatif	1	<b>Claudine CASAMASSA</b>
Ensemble pour un inspé socialement engagé	1	<b>Guillaume PONTHEIU</b>

**Collège : E**

Sièges à pourvoir : 2 titulaires  
 Inscrits : 103  
 Votants : 66  
 Bulletins blancs ou nuls : 3  
 Suffrages valablement exprimés : 63  
 Taux de participation électorale : 64,1 %  
 Quotient électoral : 31,5

**A obtenu :**

Liste	Total voix	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total sièges
Ensemble pour un inspé socialement engagé	63	2	0	2

**Sont élus :**

Liste	Sièges	Noms Titulaires
Ensemble pour un inspe socialement engagé	2	<b>Didier BARD</b> <b>Nathalie GAUDY</b>

**Collège : F**

Sièges à pourvoir : 4 titulaires / 4 suppléants  
 Inscrits : 2681  
 Votants : 117  
 Bulletins blancs ou nuls : 7  
 Suffrages valablement exprimés : 110  
 Taux de participation électorale : 4,36 %  
 Quotient électoral : 27,5

**Ont obtenu :**

Listes	Total voix	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total sièges
Pour un inspe collégial et participatif	68	2	0	2
FSU	42	1	1	2



**Sont élus :**

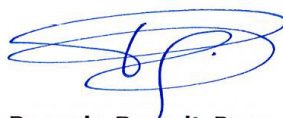
<b>Listes</b>	<b>Sièges</b>	<b>Noms Titulaires</b>	<b>Noms Suppléants</b>
Pour un inspé collégial et participatif	2	<b>Alexandre GUILLOT</b> <b>Louna SANCHEZ</b>	<b>Elias SOBHY</b> <b>Giulia LORINO</b>
FSU	2	<b>Valérie NACINOVI</b> <b>Maximilian DUROT</b>	<b>Gaëlle MARLY</b> <b>Manuel William FOUIN</b>

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux de l'Inspé et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

La Directrice de l'Inspé est chargée, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 18.10.2023

Pour le Président et par délégation,  
La directrice de l'Inspé



**Pascale Brandt-Pomares**

## Annexe 3 : Nouvelle composition du Conseil – en cours

### Membres avec voix délibératives

<i>Représentant-e-s élu-e-s collège des professeurs des universités ou assimilés (A)</i>	
<b>Laurence ESPINASSY</b>	Ensemble pour un Inspé socialement engagé
<b>Vincent GROSSTEPHAN</b>	Pour un Inspé collégial et participatif
<i>Représentant-e-s élu-e-s collège des maîtres de conférences et personnels assimilés (B)</i>	
<b>Michèle ARTAUD</b>	Pour un Inspé collégial et participatif
<b>Patrice LAISNEY</b>	Ensemble pour un Inspé socialement engagé
<i>Représentant-e-s élu-e-s collège des autres enseignants et autres formateurs(C)</i>	
<b>Patrice BONNET</b>	Ensemble pour un Inspé socialement engagé
<b>Sarah LALLEMAND</b>	Pour un Inspé collégial et participatif
<i>Représentant-e-s élu-e-s collège des personnels exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou service relevant du ministère de l'éducation nationale (D)</i>	
<b>Claudine CASAMASSA</b>	Pour un Inspé collégial et participatif
<b>Guillaume PONTHEU</b>	Ensemble pour un Inspé socialement engagé
<i>Représentant-e-s élu-e-s collège des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et de service (E)</i>	
<b>Didier BARD</b>	Ensemble pour un Inspé socialement engagé
<b>Nathalie GAUDY</b>	Ensemble pour un Inspé socialement engagé
<i>Représentant-e-s élu-e-s collège des usagers (F)</i>	
<b>Alexandre GUILLOT</b>	Pour un Inspé collégial et participatif
Suppléant Elias SOBHY	
<b>Louna SANCHEZ</b>	Pour un Inspé collégial et participatif
Suppléante Giulia LORINO	
<b>Maximilian DUROT</b>	FSU
Suppléant Manuel William FOUIN	
<b>Valérie NACINOVI</b>	FSU
Suppléante Gaëlle MARLY	
<i>Représentants d'Aix-Marseille Université</i>	
<b>Éric BERTON</b>	Président d'AMU ou son représentant
<b>En attente de désignation par le Président</b>	Vice-Président Recherche - AMU
<b>En attente de désignation par le Président</b>	Vice-Président Formation - AMU
<b>Personnalités extérieures</b>	
<i>Représentants désignés par le recteur de l'académie d'Aix-Marseille</i>	
<b>Jean-Yves BESSOL</b>	DASEN 13
<b>Pierre DESBIOLLES</b>	Inspecteur général (président)
<b>Pierre PARIAUD</b>	Doyen IEN/ET EG
<b>Vincent VALERY</b>	Directeur EAFC
<b>Gwladys VASSEUR</b>	Correspondante académique
<i>Représentant extérieure désigné par le président d'AMU</i>	
<b>Franck BRILLET</b>	Directeur de l'Inspé de Nice
<i>Représentant désigné par le président du Conseil Régional PACA</i>	
<b>David GALTIER</b>	Représentant de la Région Sud PACA
<i>Représentante désignée par une collectivité territoriale sis dans le département du Vaucluse</i>	
<b>Christelle JABLONSKI-CASTANIER</b>	Représentante du département du Vaucluse
<i>Représentant désigné par le maire de Marseille</i>	
<b>Pierre HUGUET</b>	Représentant de la Ville de Marseille
<i>Représentant désigné par la maire de Digne-les-Bains</i>	
<b>Pierre SANCHEZ</b>	Adjoint à la Maire délégué à l'Éducation, à la Jeunesse et à la Formation Professionnelle
<i>Représentants désignés par les autres membres du Conseil</i>	
<b>En attente de désignation</b>	
<b>En attente de désignation</b>	
<b>En attente de désignation</b>	

## Annexe 4 : Commissions de Sites (CSIT), Commission des Personnels Administratifs et Techniques (CPAT) et Conseils Collégiaux

### Commissions de site

	Nb de sièges à pourvoir	Collèges	Listes					Sièges vacants
			Ensemble pour un Inspé socialement engagé	Pour un Inspé collégial et participatif	FSU	Sans étiquette	Inspé Digne les Bains	
Commissions de site de Marseille	12	4 Enseignants	2	2				
		4 BIATSS	4					
		4 Etudiants tit (+ 4 Sup)		4				
		<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>6</b>				
Commissions de site d'Aix (deux sièges vacants)	12	4 Enseignants	1	3				
		4 BIATSS	2				2	
		4 Etudiants tit (+ 4 Sup)			4			
		<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>4</b>			<b>2</b>
Commissions de site d'Avignon (un siège vacant)	9	3 Enseignants	3					
		3 BIATSS				2		1
		3 Etudiants tit (+ 3 Sup)				3		
		<b>Total</b>	<b>3</b>			<b>5</b>		<b>1</b>
Commissions de site de Digne	9	3 Enseignants	3					
		3 BIATSS				3		
		3 Etudiants tit (+ 3 Sup)					3	
		<b>Total</b>	<b>3</b>			<b>3</b>	<b>3</b>	

### Commissions des personnels administratifs et techniques / Collèges site

	Nb de sièges à pourvoir	Collèges	Listes					Sièges vacants
			Ensemble pour un Inspé socialement engagé	Pour un Inspé collégial et participatif	FSU	Sans étiquette	Inspé Digne les Bains	
CPAT	6	BIATSS	6					
		<b>Total</b>	<b>6</b>					
Collège ALLSH	8	EC	1	3				
		Enseignants	1	2				
		Formateurs		1				
		<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>6</b>				
Collège Sciences	8	EC	2	2				
		Enseignants	1	2				
		Formateurs	1					
		<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>4</b>				

## Commissions des personnels administratifs et techniques / Collèges site

	Nb de sièges à pourvoir		Listes					Sièges vacants
			Ensemble pour un Inspé socialement engagé	Pour un Inspé collégial et participatif	FSU	Sans étiquette	Inspé Digne les Bains	
<b>TOTAUX</b>	<b>78</b>		<b>33</b>	<b>25</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
Totaux en %	78	100	42,31	32,05	7,69	10,26	3,85	3,85
Totaux répartition des sièges en %	75	100	54,24	41,09	9,86	13,15	4,93	

## Annexe 5 : Déclaration liminaire – élus de la liste « Pour un Inspé collégial et participatif »

### DÉCLARATION LIMINAIRE AU CI du 04.12.2023

#### Élus de la liste « *Pour un Inspé collégial et participatif* »

Nous tenions à présenter l'esprit dans lequel les élus de notre liste « *Pour un Inspé collégial et participatif* » souhaitent aborder leur mandat au conseil d'institut.

Nous avons rencontré Pascale-Brandt Pomares le 24.08.2023 pour lui présenter le collectif qui était en train de se constituer et lui annoncer que nous souhaitions présenter des listes intersyndicales incluant le collectif 384, aux différentes instances de l'Inspé (CI, conseils collégiaux et commissions de site). Ce que nous avons fait. Mais nous souhaitions surtout en expliquer les raisons.

- La première est la manifestation criante d'un **besoin de collectif** qui s'est notamment incarnée dans le mouvement des 384 mais qui en dépasse largement le périmètre de revendications. Ce besoin de collectif est en grande partie rendu nécessaire par des dérives, qui prennent leur source dans des réformes successives de l'université (de la LRU à la LPR) mais également dans des modes de gouvernance consistant en particulier à mépriser les corps intermédiaires comme cela s'est manifesté lors de différents mouvements sociaux de ces dernières années et à déléguer au local la gestion d'un certain nombre de choses, notamment les carrières des personnels, ce qui pourrait avoir pour dérive a minima, une forme d'auto-censure de collègues qui, ne souhaitant pas être pénalisés dans leur avancement de carrière, préféreraient s'abstenir de toute critique du pouvoir en place et des décisions prises. L'absence de réelle concertation avec les OS et plus largement avec les personnels et les usagers des services publics constituent pour nous un grave problème démocratique. Nos collègues sont en demande de plus de démocratie. Aujourd'hui la démocratie est trop rapidement réduite à une forme de représentativité dans des instances comme celle-ci. Or, la démocratie n'est pas qu'une affaire d'institutions, et de représentation, c'est aussi et avant tout une pratique. C'est à cette pratique que nous voulons redonner vie, au sein, mais aussi en dehors des instances représentatives qui ne peuvent être considérées comme le seul espace démocratique. Notre liste est constituée de qui nous ont donné officiellement mandat pour représenter les personnels et les usagers étudiants au conseil : la FSU (notamment le snesup, le snes et le snuipp), le SGEN CFDT, Sud, Ferc CGT, ainsi que le **collectif des 384**. Les résultats de nos listes pour les différentes instances sont de ce point de vue assez éloquentes et semblent montrer que ce besoin est réel et que de nombreux collègues se retrouvent dans ce projet.

Au CI, 59% de collègues nous ont fait confiance clgS A-B-C-D (hors E et F)

Au Collège ALLSH, 70%

Au collège Sciences, 55%

Commission de site MRS (clg A) 50/50

Commission de site Aix (clg A) 77%

- Nous nous sommes rassemblés autour de deux points clés qui constitueront notre boussole pour nos interventions dans les différents conseils :

- Celui de la **qualité de la formation au bénéfice des étudiants – futurs enseignants, CPE, acteurs de la formation, et par là-même au bénéfice des élèves et des formés**. Ces articulations sous forme de poupées gigognes nous paraissent très importantes et nous veillerons à ce que la question des élèves, des étudiants et des personnels soient toujours présente dans les décisions qui seront prises. Nos interventions, nos votes seront guidés par

la première question suivante : la décision que nous allons prendre va-t-elle dans le sens d'une meilleure qualité de la formation ? Or, définir ce qui fait critère de qualité ne peut être décrété et doit faire l'objet de débats et être soumis à la réflexion collective. Nous y veillerons.

○ Le second point, étroitement articulé au premier est celui de la **santé des personnels et des usagers**. Nous avons souhaité le soumettre à l'odj car il constitue selon nous un enjeu fondamental. Nous considérons, outre la question des conditions de travail (surcharge de travail liée à l'empilement des réformes complexes, aux carences en personnels enseignants et Biatss...) que **la question du sens du travail est essentielle** et que beaucoup de collègues ont le sentiment de ne pas être suffisamment associés aux décisions qui concernent ou ont un impact direct sur leur propre travail. Nous serons donc vigilant à ce que ce qui engage l'Inspé, ses personnels et ses usagers soit décidé en toute transparence et en impliquant au maximum les acteurs.

Comme vous le voyez, nous ne nous positionnons pas comme des élus d'opposition mais comme des élus au service de l'intérêt général de la formation, des personnels et des usagers.

# Annexe 6 : Procédure d'admission en master 1ère année 2024-2025

## Procédure d'admission en master 1ère année (24-25)

### 1 calendrier unique de candidature et de publication des résultats

Janvier - Février 2024 : paramétrage  
 Mars – avril 2024 : candidatures des étudiants  
 Avril – mai 2024 : examen des candidatures en composantes  
 Début juin 2024 : phase d'admission

### 1 calendrier unique de candidature avec phase complémentaire

Nouveauté pour 2024

### Chaque étudiant aura un nombre limité de vœux à formuler :

- 10 en formation classique et 10 en apprentissage
- Le décompte se réalise à l'échelle de la mention par établissement
- Aucune hiérarchisation de manière conserver une dynamique centrée sur le choix de l'étudiant

Chaque composante doit aujourd'hui :

- 1- Préciser les attendus désignant les prérequis en compétences et en connaissances pour être admis en première année d'une formation de master donnée
- 2- Préciser les critères d'examen des dossiers [tableau AMUBOX pages 1 à 6]

Mention	Parcours type (PT)	Le cas échéant Option du PT qui commence au S1	Attendus - Accès M1 (300 signes maximum par attendu - espaces compris) L'orthographe inclusive n'est pas autorisée par la plateforme A compléter au PT si celui-ci commence dès le S1 A compléter à la mention si les PT débloquent au S3	Critères d'examen des dossiers (Indiquer les 'codes' cités (ex: C1, C4, C5) retenus parmi ceux proposés ci-dessous et, le cas échéant, préciser pour les codes C3 et C8)
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, premier degré	Profesorat des Ecoles	Site Aix-en-Provence		C1 : Parcours et résultats académiques antérieurs C2 : Expérience professionnelle /stage C3 : Certifications (à préciser) C4 : Projet professionnel C5 : Projet de recherche C6 : Mobilité internationale antérieure C7 : Compétences acquises hors parcours académiques C8 : Résultats aux épreuves d'accès en M1 C9 : Autres (à préciser)
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, premier degré	Profesorat des Ecoles	Site Angoulême	Mobiliser un socle fondamental de savoirs et de méthodes dans un domaine de la polyvalence (en particulier en français et en mathématiques)	

Mobiliser un socle fondamental de savoirs et de méthodes dans un domaine de la polyvalence (en particulier en français et en mathématiques)

Avoir construit une première représentation du métier de professeur des écoles avec prise de conscience de la polyvalence

Identifier quelques questions vives en éducation

Avoir été sensibilisé à la didactique des disciplines

Avoir conscience du rôle de l'enseignant comme éducateur dans la société, de sa participation à la formation du citoyen

Repérer les principaux acteurs internes et externes à l'école et leurs rôles respectifs

Communiquer à l'écrit comme à l'oral en utilisant un langage clair et adapté à son(es) interlocuteur(s)

S'exprimer en langue française en mobilisant correctement les règles orthographiques et avec une syntaxe parfaite

Mobiliser une langue vivante étrangère au niveau attendu en fin de licence

Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe

C1 : Parcours et résultats académiques antérieurs  
 C2 : Expérience professionnelle /stage  
 C3 : Certifications (à préciser)  
 C4 : Projet professionnel  
 C5 : Projet de recherche  
 C6 : Mobilité internationale antérieure  
 C7 : Compétences acquises hors parcours académiques  
 C8 : Résultats aux épreuves d'accès en M1  
 C9 : Autres (à préciser)

C9 : UE PROMEEF suivies en licence  
 C1 : note obtenue en L3 (S5 si licence en cours)  
 C4 : Projet professionnel - Lettre de motivation  
 C2 : Expérience pro/stage en collège ou lycée (contractuel, stage ou AED en collège ou lycée uniquement)

3- Renseigner les effectifs par formation, les licences conseillées, les critères d'examen des dossiers [tableau AMUBOX pages 7 à 10]

Mention	Personne type (PT)		La voie d'admission du PT qui commence au S1	Capacité d'accueil limitée (CAL) par PT (ou S1) ET Mention	Capacité offerte limitée (COL) par PT QU à la mention et au PT débutant au S3	Modalités d'enseignement				Licences conseillées (seules les licences issues de l'arrêté peuvent être prises en compte)	Langues étrangères enseignées (la mention ou le PT à celui-ci commence dès le S1) - Justifier obligatoirement - renseigner au moins 1 UE	Modalités accès	Présentation (à la mention)	En cas de co-candidature (à la mention, uniquement)	* Indiquer le nom, l'adresse de l'établissement d'origine et l'adresse postale (adresse postale acceptée) * Préciser quel est l'établissement qui procède au recrutement des étudiants (AED ou l'établissement co-accueillant)	Contact du responsable pédagogique (rubrique obligatoire) Nom - Prénom - adresse mail (adresse générique acceptée) (Un seul contact par PT ou par mention possible)	Adresse d'enseignement adresse et ville	
	Intitulé	la PT commence au S1				la PT commence au S3	Enseignement théorique	Enseignement pratique	Enseignement hybride									Enseignement à distance
Intitulé de l'enseignement de référence	Professionnel des écoles	x																

**Capacité d'accueil limitée (CAL)**  
par PT (ou S1) ET Mention

**Licences conseillées**  
(seules les licences issues de l'arrêté peuvent être prises en compte)

**Modalités accès**

dossier  
dossier + entretien  
examen écrit  
examen oral

**Contact du responsable pédagogique**  
(rubrique obligatoire)  
Nom - Prénom - adresse mail (adresse générique acceptée)  
(Un seul contact par PT ou par mention possible)

4- Répertoire l'ensemble des pièces administratives corrélatives pour la constitution du dossier par chaque candidat [tableau AMUBOX pages 11 à 15]

DOCUMENTS ADDITIONNELS AU DOSSIER DE CANDIDATURE <u>en cohérence</u> avec les critères d'examens des candidatures (cocher la ou les cases) A compléter au PT si celui-ci commence dès le S1 A compléter à la mention si les PT démarrent au S3										INFORMATIONS ET PIÈCES COMPLÉMENTAIRES <u>en cohérence</u> avec les critères d'examens des candidatures A compléter au PT si celui-ci commence dès le S1 A compléter à la mention si les PT démarrent au S3					
Lettre de motivation	Projet de recherche	Lettre de recommandation	Avis de poursuite d'études	CV en anglais	Justificatifs sportifs	Attestation d'expérience professionnelle	Attestation d'engagement étudiant	Résumé travaux de recherche en licence	Dossier de travaux artistiques (book, portfolio...)	Certification de langue anglaise	Autre certification de langue étrangère (préciser)	Tout de langue française	Certification de compétences numériques (PIX, C2L...)	Autres (à préciser)	Questions libres pour compléter le dossier de candidature. Sont exclus tous critères de discrimination comme : - la hiérarchisation des vœux, - la limitation du nombre de vœux, - une pièce d'identité, - le titre de séjour, - le lieu de résidence.
Non redondants avec les documents additionnels															

- suivi des UE ProMEEF
- stage en collège ou lycée uniquement (contractuel, stage ou AED en collège ou lycée)
- Moyenne notes S5 L3 ou diplôme équivalent
- Dossier de VAPP



# Annexe 7 : Procédure d'admission en licence 1<sup>ère</sup> année (24-25)

## Procédure d'admission en licence 1<sup>ère</sup> année (24-25)

**Pour la 1<sup>ère</sup> année l'Inspé : ouverture de la licence parcours Enseignement et apprentissage en école primaire**  
Mention SEF en coportage avec ALLSH

### Intégration au sein de la plate-forme Parcoursup

Novembre-décembre 2023 : Paramétrage de la plateforme

20 décembre : ouverture du site information de la plateforme aux candidats → visibilité de l'offre

17 janvier – 3 avril : candidatures

Avril – mi-mai : traitement des candidatures

30 mai – 12 juillet : phase d'admission

### 1 calendrier unique de candidature avec phase complémentaire

Nouveauté pour 2024

### **Chaque étudiant aura un nombre limité de vœux à formuler :**

→ 10 en formation classique et 10 en apprentissage

→ Aucune hiérarchisation

Chaque composante doit aujourd'hui :

1- Préciser les capacités d'accueil

Composante	Formation	Site	Capacité d'accueil Parcoursup 2023 (hors redoublants et étudiants internationaux)	Total IA AMU 2023/2024*	IA "Parcoursup" 2023/2024 * (hors redoublants et étudiants internationaux)	Capacité d'accueil totale 2024-2025	Capacité d'Accueil Parcoursup 2024 (hors redoublants et étudiants internationaux)
INSPE	LI SCIENCES DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	Marseille	-	-	-	40	35
TOTAL			-	-	-	40	35

## 2- Préciser les critères généraux d'examens des vœux

Aix-Marseille Université Sociétalement engagé		Composante Inspé									
ATTENDUS LOCAUX 2024		Critères généraux d'examen des vœux 2024									
Formation	Contingents d'information par les attendus	Notes académiques	Degré d'importance des critères (0-100)	Compétences académiques, savoir méthodologiques, savoir-faire	Degré d'importance des critères (0-100)	Savoir-être	Degré d'importance des critères (0-100)	Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Degré d'importance des critères (0-100)	Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Degré d'importance des critères (0-100)
LES SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION	Les lycéens titulaires d'un baccalauréat général présentent le profil le plus adapté pour réussir le diplôme de Licence.	1) Les notes du baccalauréat, de première et de terminale et les résultats des épreuves anticipées du baccalauréat : - toutes les notes des bulletins de première et de terminale, - les résultats des épreuves anticipées du baccalauréat ou des notes du bac.  2) Notes post bac : Résultats obtenus dans l'enseignement supérieur  3) Notes des diplômes équivalents au baccalauréat : Notes des diplômes équivalents au baccalauréat	Essentiel	L'avis du conseil de classe et du chef d'établissement mentionné sur la fiche Avenir Champ « Méthode de travail » de la fiche Avenir	Essentiel	L'avis du conseil de classe et du chef d'établissement mentionné sur la fiche Avenir Champ « Autonomie » et « Capacité à s'investir » de la fiche Avenir	Essentiel	1) L'avis du conseil de classe et du chef d'établissement mentionné sur la fiche Avenir : Champ « Capacité à réussir » de la fiche Avenir 2) Motivation : Projet de formation motivé. 3) Cohérence du projet de la fiche de suivi : la fiche de suivi	1) Essentiel 2) Important 3) Essentiel	Activités et centres d'intérêt : Engagement citoyen et centres d'intérêt	Important
Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers		50%		10%		10%		25%		5%	



## Annexe 8 : Déclaration des élus de la liste « Pour un Inspé collégial et participatif » sur les conditions de travail à l'Inspé

### Les conditions de travail à l'Inspé

Cette question n'est pas nouvelle et a fait l'objet d'une enquête il y a 3 ans de cela. Un certain nombre des constats réalisés à cette occasion semblent rester d'actualité.

Les échanges avec les collègues enseignants et Biatss en amont du CI permettent de pointer un certain nombre d'éléments saillants concernant les caractéristiques, les manifestations ou les causes de mal-être, de tensions voire de souffrance au travail qu'ils expriment.

- La **succession et l'empilement de réformes** par le gouvernement, jamais sérieusement évaluées, témoignent a minima d'un manque de vision stabilisée et cohérente de la politique de formation des enseignants et se traduit par un mépris des personnels et de leur travail d'ingénierie de formation sans cesse renouvelé. Les perspectives ouvertes par le rapport du groupe de travail du ministère sur les évolutions de la formation des enseignants nous interrogent. D'un côté, le recrutement sur concours en fin de L3, suivi de deux années de formation universitaire professionnalisante en master correspondent à nos revendications depuis plusieurs années. De l'autre côté, ces propositions semblent extrêmement inquiétantes à la fois pour les raisons que l'on vient d'évoquer (travail d'élaboration sans cesse renouvelé) mais également car certaines orientations proposées dans le texte nous semblent contradictoires avec ce que représente une formation universitaire professionnalisante. Il y est par exemple question « d'un rattachement à l'Inspé sous réserve d'une évolution du modèle avec un **cadrage fort de l'institution** (au niveau national et de l'université de rattachement) », ou encore « formation en Inspé sur la base **d'exigences renforcées du dossier d'accréditation des Inspé via une maquette-type et un audit régulier par l'IGESR du respect de la maquette par les Inspé** ». On y voit un double mouvement de renforcement des prescriptions et des logiques de contrôle de l'activité des Inspé. Cela devrait, selon nous, interpeller les acteurs universitaires sur une remise en cause forte des principes de liberté académique en vigueur à l'université ;

- La compensation des carences en personnels enseignants et biatss pérennes à l'Inspé par de nombreux recrutements à ½ temps ou par des vacataires ne peut constituer une réponse satisfaisante, dans la mesure où, en ce qui concerne les enseignants, les collègues concernés sont le plus souvent fortement investis également dans leur établissement scolaire et/ou dans la formation continue, et ne disposent pas du temps nécessaire pour pouvoir assurer dans des conditions décentes leurs différentes missions d'enseignement et de formation ;

- La très grande difficulté à trouver des tuteurs SOPA (aussi bien en M1 qu'en M2) nous amène à interpeller les représentants des services académiques de l'éducation nationale au CI sur les difficultés croissantes à trouver des collègues acceptant ces missions au regard du décalage entre d'un côté ce qu'elle exige en termes de compétences et d'investissement et de l'autre le très faible niveau de rémunération associé et sa non reconnaissance dans le cadre des promotions à la hors-classe avec la suppression des

viviers. Ces difficultés trouvent écho chez les inspecteurs en charge de trouver des tuteurs de M2 alternants et de Fonctionnaires stagiaires. Ce point, évoqué par ailleurs dans certains conseils de perfectionnement, nous semble emblématique également d'un manque criant de reconnaissance du travail de formation ;

- Il semble que les difficultés rencontrées soient **plus marquées dans la mention 1°** du fait notamment de sa complexité, du nombre d'étudiants concernés, des organisations diverses des différentes équipes qui rendent la coordination parfois difficile ;

- Les collègues pointent une nouvelle fois la **nécessité de s'appuyer sur des collectifs stables** et considèrent qu'il serait par exemple nécessaire de **reconstituer des collectifs disciplinaires** permettant de définir une cohérence de contenus et de modalités de contrôle de connaissances quel que soit le site et l'équipe de la mention 1 ;

- Le conseil de mention, en charge du pilotage de la mention devrait pouvoir s'appuyer sur une **consultation plus forte de l'ensemble des collègues** intervenants dans la mention, incluant les personnels Biatss. Une consultation régulière par questionnaire, à l'initiative des responsables de mention, pourrait par exemple être instaurée ;

- Les membres suggèrent la **création d'un observatoire des conditions de travail et du développement professionnel** au sein de l'Inspé. Cet observatoire aurait à la fois une mission d'enquête, de veille et de propositions relatives aux conditions d'exercice et de développement de l'activité des personnels de l'Inspé, tous statuts confondus. Les résultats de l'enquête menée il y a 3 ans pourraient constituer un point de départ du travail de cet observatoire. Ce groupe de travail pourrait ainsi constituer une émanation du CI, intégrant notamment des élus des différents collèges électoraux.

- La question des recrutements et des modalités de recrutement a également été évoquée. Il apparaît par exemple que l'analyse des besoins est difficile à réaliser et que des marges de progrès sont certainement possibles pour éviter que certains collègues se trouvent, malgré eux, en sur ou en sous-service.

De façon générale il ressort que la conscience professionnelle dont font preuve les personnels de l'Inspé, leur investissement, leur engagement sont mis à mal et ne suffisent plus à compenser les dysfonctionnements induits par des conditions de travail de plus en plus dégradées et le manque de reconnaissance. In fine, les personnels ont une attente principale : pouvoir exercer leur mission dans de bonnes conditions de façon à pouvoir se reconnaître dans ce qu'ils font et de disposer d'un réel pouvoir d'agir sur leur travail.

Les élus au Conseil d'Institut de la liste « pour un Inspé collégial et participatif ».